

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
du Village de Massueville  
de la séance extraordinaire 14 novembre 2016

3271

Province de Québec  
Municipalité du Village de Massueville

**Lundi 14 novembre 2016**

À une séance extraordinaire des membres du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue à la Mairie, située au 246, rue Bonsecours à Massueville, le lundi 14 novembre 2016 à 19h00, à laquelle sont présents:

Le maire Denis Marion et les conseillers Nicole Guilbert, Ginette Bourgeois, Richard Gauthier et Matthieu Beauchemin;

Était absent le conseiller Stéphane Brouillard;

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, Denis Marion.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du projet de règlement numéro 451-16 établissant les frais de financement pour le refinancement du règlement d'emprunt 422-10;
4. Clôture de la séance.

**1. Ouverture de la séance**

Le maire, Denis Marion, ouvre la séance ordinaire à 19h00.

Rés. 2016-11-163    **2. Adoption de l'ordre du jour** (c. c.)

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;  
Appuyée par madame la conseillère Ginette Bourgeois;  
IL EST RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

Rés. 2016-11-164    **3. Adoption du projet de règlement numéro 451-16 établissant les frais de financement pour le refinancement du règlement 422-10** (c. c. | 1.4.2))

ATTENDU que sur l'emprunt décrété par le règlement numéros 422-10, un solde non amorti de 384 300 \$ sera renouvelable le 30 janvier 2017, au moyen d'un nouvel emprunt, pour le terme autorisé restant;

ATTENDU que les coûts de vente relatifs à l'émission du montant ci haut mentionné sont estimés à la somme de 7 686 \$;

ATTENDU qu'il est possible d'emprunter cette somme par un règlement qui n'est soumis qu'à la seule approbation du ministre des Affaires municipales et de

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
du Village de Massueville  
de la séance extraordinaire 14 novembre 2016**

3272

l'Occupation du territoire conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Madame la conseillère Nicole Guilbert;  
Appuyée par monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin;  
IL EST RÉSOLU

QUE le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1.** Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2.** Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 7 686 \$ pour les fins du présent règlement et à emprunter un montant de 7 686 \$ sur une période de 5 ans.

**ARTICLE 3.** Pour pouvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la Municipalité de Massueville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle quelle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur.

**ARTICLE 4.** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ à la séance ordinaire de la Municipalité du Village de Massueville, le lundi 14 novembre 2016, sous le numéro de résolution 2016-11-164.

---

Denis Marion  
Maire

---

France Saint-Pierre, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Rés.2016-11-165

**4. Clôture de la séance**

Sur proposition de madame la conseillère Ginette Bourgeois;  
Appuyée par monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin;  
IL EST RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 19 h 05.

Adopté à l'unanimité.

---

France Saint-Pierre  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

Denis Marion  
Maire